



Photos prisent par le proprietaire a notre insu

Par bamkas

bonjour,
mon propriétaire a pris des photos a notre insu, il nous surveille et doit passer un mur de 2 mètres pour voir si on ouvre ou pas nos volets ! a-t-il le droit ?

Par Isadore

Bonjour,

Impossible de vous répondre avec aussi peu de détails. Il n'est pas interdit de regarder par-dessus le mur du voisin. il n'est pas permis de prendre des photosde personnes dans un lieu privé, mais il est permis de photoraphier l'extérieur d'un bien si personne n'est reconnaissable sur les images.

Après un bailleur doit une jouissance paisible à ses locataires, ce qui lui ajoute une obligation par rapport à un quidam lambda.

Par kang74

Bonjour

Il prend des photos de vous ou de votre domicile ?
Il pénètre chez vous ?

Par Henriri

Hello !

Bamkas comment savez-vous qu'il vous photographie à votre insu ?
Concrètement que fait-il de ces photos (qu'elles vous identifient ou pas) ?

A+